



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 9 novembre 2015

Communiqué de presse

Mise à disposition du fond de secours

La ministre des Outre-mer a activé le fonds de secours en extrême urgence au bénéfice des particuliers et des collectivités touchés par les inondations en Martinique ces derniers jours.

Dès aujourd'hui 200 000€ ont été mis à la disposition du Préfet de la Martinique. Ces crédits d'urgence doivent pallier aux premières nécessités pour des personnes en situation de détresse, victimes des inondations qui se sont produites vendredi en Martinique.

En pratique, les personnes devant faire face à des besoins de premières nécessités solliciteront sans délais le CCAS de leur commune.

S'agissant des dégâts subis par les professionnels ou les collectivités, les demandes doivent être adressées directement à leurs communes qui transmettront aux sous préfecture après analyse.